

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE MERY SUR MARNE**  
**COMPTE-RENDU N° 02/19 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU SAMEDI 9 MARS 2019**

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le samedi 9 Mars 2019 à 10 heures 00.

**Conseillers présents** : Mmes MAFFLARD Michelle Adjointe, Mmes AMBROZY Brigitte, CADET Danielle, GAUDEFROY Laure, Mrs CANIPELLE Williams, CRESSON Réjean, DROLLER Yves et LIENART Pierre.

**Absentes excusées** : Mme BOURREAU Isabel représentée par Mr CLEMENT Jean-Pierre  
Mme SALELLES Sandrine représentée par Mr DROLLER Yves

**Absents** : Mme SILVERIO Christine, Mrs CATINAT Franck et PILLON Jean-François

**Secrétaire de séance** : Mme AMBROZY Brigitte

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : Location appartement 1er étage – 9 rue de l'école . Le conseil accepte.

Approbation du compte-rendu du 11 Février 2019

Délibération 03/19 :

**Vente propriété communale « les Glycines »**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat de Mr et Mme GANNE pour la propriété communale "Les Glycines" - cadastrée D 42 d'une superficie de 995 m<sup>2</sup> au 9 route Jean de la Fontaine au prix de 240 000 € net vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE cette proposition
- CONSENT tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

Délibération 04/19 :

**Location appartement 1er étage – 9 rue de l'école**

Monsieur le Maire :

– informe le conseil municipal que le logement communal du 1er étage au 9 rue de l'école est disponible à la location après rénovation.

– propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un nouveau bail

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à cette location
- détermine le montant du loyer à 550 € qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du quatrième trimestre 2018 (129.03)
- fixe à 93 € la provision pour charges
- précise qu'un dépôt de garantie de 550 € représentant un mois de loyer sera demandé
- autorise le Maire à signer un nouveau contrat de location.

**AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part du devis de l'ent. WIAME pour l'installation de potelets « type champs élysée » au niveau de la traversée piétonne place du Calvaire au prix unitaire de 252,30 € H.T. Il est prévu d'en installer 6.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 H 30 .

La secrétaire de séance  
B. AMBROZY